



Voyage scolaire

Par Olivier 34120

Bonjour, ma fille doit partir en voyage scolaire en Espagne au mois d'avril, nous rencontrons des difficultés pour obtenir une nouvelle carte d'identité. Le problème c'est que sans cette carte elle ne pourra pas partir et on m'annonce qu'il n'y aura pas de remboursement si elle ne peut pas partir. Est ce légal ? Merci,, Olivier

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est votre responsabilité de lui fournir des documents d'identité pour ce voyage. L'organisateur n'est en rien responsable de cet aspect.

Des liens utiles :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21090]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21090[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35551/1_0?idFicheParent=F1922#1_0]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35551/1_0?idFicheParent=F1922#1_0[/url]

Elle peut aussi voyager avec un passeport. Voyez si une demande de passeport aboutirait plus vite.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34976/0_0_1_0?idFicheParent=F14930#0_0_1_0]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34976/0_0_1_0?idFicheParent=F14930#0_0_1_0[/url]